

## **Partie I : Planification axée sur les résultats publiés 2006-2007**

### **VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE**

Les endroits qui investissent dans l'innovation, qui alimentent la créativité des gens et qui commercialisent leurs idées le plus efficacement deviendront le foyer des emplois les plus gratifiants, des économies les plus fortes et de la meilleure qualité de vie. Le gouvernement veut faire de l'Ontario l'endroit où l'innovation est incontournable.

Cependant, avant la création du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI), les investissements provinciaux en matière d'innovation étaient éparpillés entre de nombreux ministères aux programmes variés, dans un manque total de vision et de stratégie.

Le MRI a été créé en juin 2005 pour corriger cette situation. Son mandat et ses priorités sont les suivants :

- élaborer et diriger un programme d'innovation intégré et cohérent visant l'excellence, le rendement et les résultats;
- harmoniser et coordonner les investissements du gouvernement de l'Ontario (programmes et structures) pour mener ce programme à terme;
- favoriser une culture de l'innovation et mettre l'Ontario en valeur au niveau national et international en tant qu'économie et société fondées sur l'innovation.

Le gouvernement investit près de 1,7 milliard de dollars dans des initiatives de recherche et d'innovation pendant la période quinquennale qui s'achèvera en 2009-2010.

Le MRI collabore étroitement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère de la Culture, le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, le ministère des Richesses naturelles, le ministère des Transports, le ministère du Développement économique et du Commerce, le ministère du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Affaires intergouvernementales, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique, le ministère de l'Énergie, le ministère de l'Éducation et le Bureau du Conseil des ministres en ce qui concerne les politiques relatives aux initiatives de recherche et d'innovation.

Les programmes gouvernementaux axés sur la recherche et l'innovation soutiendront et recruteront les chercheurs les plus talentueux, faciliteront le transfert rapide de nos idées novatrices des laboratoires au marché international et feront la promotion de l'Ontario en tant qu'économie innovatrice et progressive, qui offre une qualité de vie inégalée. Le succès, c'est davantage de personnes hautement qualifiées travaillant dans une économie forte et productive. Ce sont de meilleurs emplois et de meilleures collectivités et, pour cela, il faut soutenir la priorité du gouvernement intitulée Une société forte, une économie forte.

## **STRATÉGIES DU MRI**

Le MRI centrera ses efforts sur trois stratégies principales en 2006-2007 pour réaliser son mandat et respecter ses priorités.

### **Innovation**

- Le ministère travaillera avec le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI) pour élaborer un plan ciblé de promotion de la recherche et de l'innovation en Ontario. Le rôle du CORI est de nous faire mieux comprendre comment et où l'innovation survient dans la province et de conseiller au gouvernement une stratégie de renforcement de l'économie ontarienne en misant sur notre potentiel de créativité.
- Harmonisation et coordination interministérielles des activités de recherche et d'innovation par l'entremise du Comité de l'innovation relevant du sous-ministre et appuyé par les comités de travail du sous-ministre adjoint et du directeur.

### **Recherche et commercialisation**

- Le ministère lancera de nouveaux programmes de soutien à la commercialisation de la recherche pour permettre de transférer plus rapidement les idées des laboratoires au marché.
- Continuer d'offrir des programmes efficaces de recherche et de commercialisation dans un cadre de responsabilisation bien défini.
- Créer un élan favorable aux activités de commercialisation et un cadre propice à une expansion plus poussée en suivant les conseils du CORI.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour harmoniser les programmes et les initiatives de recherche et de commercialisation de chaque gouvernement et obtenir un financement fédéral approprié pour que les chercheurs et l'industrie de l'Ontario en bénéficient au maximum.

### **Diffusion et promotion**

- Mettre en valeur et célébrer les succès ontariens en matière de recherche et d'innovation partout dans la province, au pays et dans le monde. Le ministère fera la promotion de l'Ontario en tant qu'économie innovatrice en ciblant le public et un large éventail d'intervenants, y compris les employés et les dirigeants d'entreprises, les chercheurs, les éducateurs et les étudiants.
- Favoriser une culture de l'innovation en Ontario.

## RESPONSABILITÉS DU MRI - Cibles des programmes et des investissements

### Innovation

- Obtention de rapports et de recommandations du CORI pour conseiller le gouvernement sur les sujets suivants :
  - comparaisons entre l'Ontario et les autres territoires de compétence;
  - les atouts de l'Ontario;
  - les obstacles à de plus grands succès;
  - les priorités futures de l'Ontario;
  - les cibles des investissements provinciaux de l'Ontario;
  - les structures gouvernementales permettant de mener à bien le programme d'innovation.
- Mécanismes et culture de soutien à l'harmonisation horizontale (harmonisation entre les ministères) :
  - interne – utilisation du comité du sous-ministre à l'Innovation et mise à profit des autres forums interministériels;
  - externe – intensification de la collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les intervenants internationaux, le secteur privé et le milieu de la recherche.

### Recherche et commercialisation

- Mise en œuvre de programmes approuvés de recherche et de commercialisation, y compris de nouveaux projets pilotes axés sur des secteurs clés et des occasions de développement régional, par l'utilisation du Réseau ontarien de commercialisation, du District de la découverte MaRS et des Centres d'excellence de l'Ontario.
- Gestion des relations avec le gouvernement fédéral dans le cadre de l'harmonisation des programmes.
- Collaboration avec les intervenants pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de capital de risque.

Pour renforcer et promouvoir l'Ontario en tant qu'économie innovatrice, le ministère de la Recherche et de l'Innovation investit près de 1,7 milliard de dollars sur une période de cinq ans prenant fin en 2009-2010, par le biais de programmes de recherche, de commercialisation et de diffusion. Ce montant inclut les nouvelles initiatives ci-dessous, annoncées dans le budget de 2006 :

- 100 millions de dollars pour l'Institut Perimeter pour la physique théorique et l'Institute for Quantum Computing de Waterloo;
- 17 millions de dollars pour trois nouvelles bourses visant à reconnaître les nouveaux chercheurs et innovateurs;

- 25 millions de dollars pour l'établissement du programme de bourses d'excellence en recherche médicale;
- 16,2 millions de dollars pour soutenir le développement de la phase II du District de la découverte MaRS;
- 160 millions de dollars pour accélérer la commercialisation et la croissance des jeunes entreprises novatrices.
  - 46 millions de dollars pour doter les jeunes entreprises de compétences en gestion et en entrepreneuriat qui attireront les investisseurs, ainsi que pour soutenir les réseaux d'investisseurs providentiels (capital de risque);
  - 90 millions de dollars à investir dans de jeunes entreprises innovantes de l'Ontario;
  - 24 millions de dollars pour encourager le développement et la commercialisation de nouvelles énergies de remplacement écologiques et d'origine biologique.

Le ministère continuera également de gérer les programmes approuvés suivants :

- Centres d'excellence de l'Ontario;
- Institut ontarien de recherche sur le cancer;
- Programme ontarien de commercialisation de la recherche;
- Fonds pour la recherche en Ontario;
- Programmes de technologie et d'innovation.

Le ministère continuera également de respecter les engagements antérieurs en vertu des programmes suivants :

- Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche;
- Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement;
- Réseau ontarien de recherche sur le cancer.

### **Diffusion et promotion**

- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie prioritaire de diffusion et de promotion auprès du public et des intervenants, incluant les éléments suivants :
  - des stratégies ciblant des auditoires clés en Ontario et dans le monde;
  - des stratégies visant à accroître la sensibilisation et l'engagement de la fonction publique de l'Ontario.
- Le budget 2006 de l'Ontario accorde 17 millions de dollars sur cinq ans aux trois nouveaux programmes ci-dessous afin de reconnaître les nouveaux chercheurs et innovateurs :

- 4 millions de dollars pour cinq Bourses d'excellence aux chercheurs innovateurs décernées chaque année aux chercheurs qui ont fait preuve d'excellence en matière d'innovation et d'esprit d'entreprise;
- 6 millions de dollars pour quatre Bourses d'excellence pour les chercheurs principaux décernés chaque année aux meilleurs chercheurs principaux reconnus à l'échelle internationale;
- 7 millions de dollars pour 40 Bourses postdoctorales en Ontario décernée chaque année afin de favoriser le maintien et le recrutement d'étudiants postdoctoraux dans les établissements de recherche ontariens.

Le ministère continuera également de gérer le programme Partenariats et sensibilisation aux sciences et à la technologie pour mettre en contact les scientifiques avec les jeunes Ontariens.

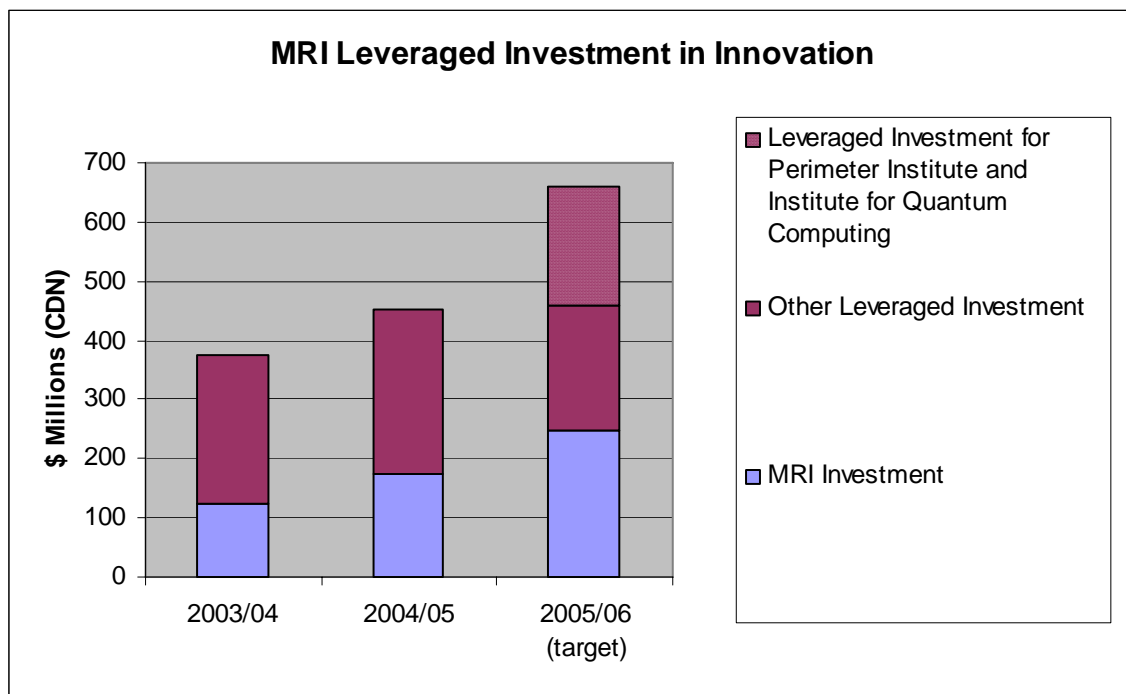
## **LÉGISLATION**

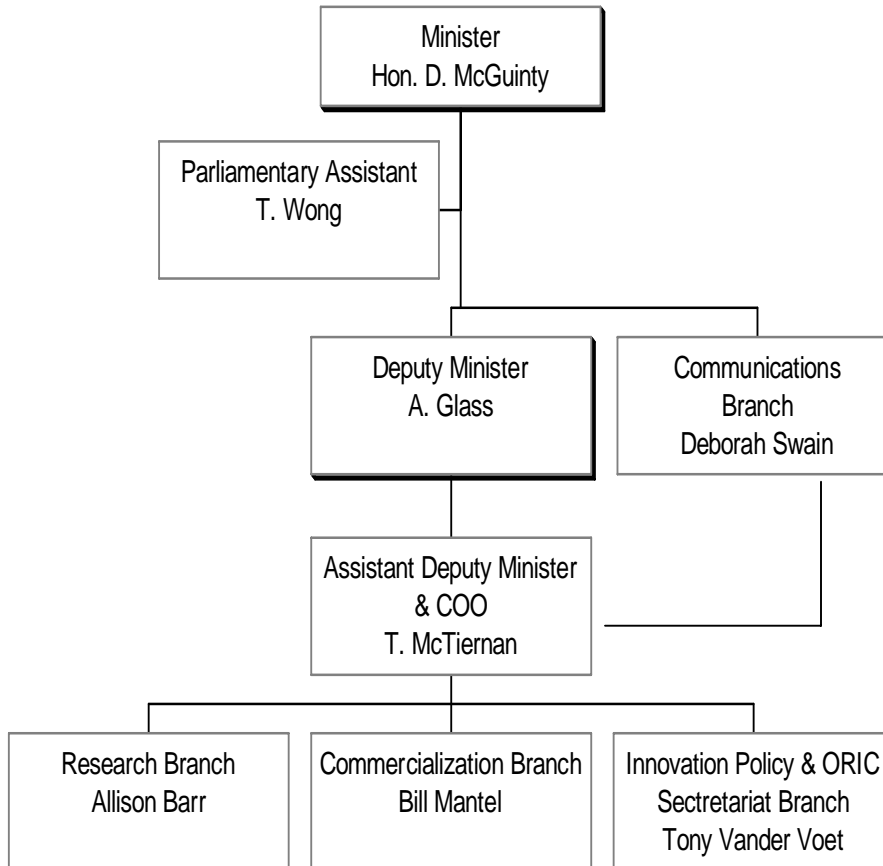
- Aucune loi n'est administrée par le MRI.

## MESURE DU RENDEMENT

Les investissements à levier financier permettent de mesurer les fonds provenant d'autres sources qui, suite à des dépenses du gouvernement de l'Ontario, sont investis en recherche et en commercialisation. Il s'agit d'un indicateur important, car il révèle la participation financière du secteur privé, du gouvernement fédéral et autres intervenants dans les initiatives ontariennes de recherche et de commercialisation.

L'augmentation des investissements à levier financier depuis 2003-2004 a aidé la province à se doter d'une infrastructure de recherche de pointe, à attirer et à retenir des chercheurs de talent et à soutenir la commercialisation en faveur d'une économie prospère. Fait tout aussi important à souligner, le financement conjoint a permis de créer des partenariats entre les universités, l'industrie et le gouvernement pour favoriser l'application de nouveautés scientifiques et technologiques à des activités commerciales fructueuses.



**ORGANIGRAMME**

## **Organismes, conseils et commissions (OCC)**

### **Organismes consultatifs**

#### Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation

Le gouvernement a créé le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI) à l'automne 2005 à titre de ressource principale en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme de recherche et d'innovation. Le CORI relève directement du premier ministre de l'Ontario. Il est chargé de donner des conseils dans les domaines suivants : toute question relative à la recherche et à l'innovation, le rendement comparatif (à l'échelle nationale et internationale) de l'Ontario en matière de recherche et d'innovation et les stratégies d'amélioration de la position de l'Ontario, l'impact des investissements de l'Ontario en recherche et en innovation, les stratégies d'amélioration de la capacité des entreprises d'utiliser les résultats des travaux des universités et des organismes publics de recherche ainsi que les mesures visant à favoriser la collaboration entre les secteurs privé et public dans le domaine de la recherche.

#### Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario

Le Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario est un comité consultatif qui évalue les demandes présentées au Fonds pour la recherche en Ontario (FRO) et au Programme de développement des talents en recherche. Le Conseil fait des recommandations au ministère selon les mérites d'un projet et la concordance avec les buts du programme correspondant et, au besoin, conseille et assiste le ministre. Le FRO est un programme de recherche ciblé qui finance l'infrastructure, le fonctionnement et les frais généraux pour soutenir la R-D de pointe dans les établissements de recherche de l'Ontario. Le Programme de développement des talents en recherche soutient les chercheurs en début de carrière dont le potentiel est reconnu.

**PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉS 2006-2007**
**INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE**
**Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2006-2007**

	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Fonctionnement	262,3
Actif de fonctionnement	8,6
Immobilisations	82,6

**Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de stratégie 2006-2007**

Nom du programme	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Fonctionnement	
Stratégie d'innovation	8,2
Stratégie de diffusion et de promotion	2,4
Stratégie de recherche et de commercialisation	249,9
Administration du ministère	1,8
<b>Total – Fonctionnement</b>	<b>262,3</b>
Actif de fonctionnement	
Stratégie de recherche et de commercialisation	8,6
Immobilisations	
Stratégie de recherche et de commercialisation	82,6